

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 20), METTAVANT Colette.

Absents excusés : PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, MARROU Jehanne donne pouvoir à Zoïa DEPEILLE, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOUD.

Absents : SILVE Wiebke, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert.

RAPPORT N° 2025/60 : Actualisation de l'autorisation de programme (AP) et lissage des crédits de paiement (CP) – Mobilité douce

Vu le débat d'orientation budgétaire conduit lors du conseil communautaire du 04 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mars 2025,

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP),

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, la communauté de communes de Serre-Ponçon a décidé de gérer, à compter de 2023, une partie des projets d'investissements pluriannuels en AP/CP.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute modification de ces AP/CP se fera par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur l'actualisation de l'autorisation de programme de la mobilité douce et sur le lissage des crédits de paiement comme suit :

Libellé	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Répartition des crédits			
		Réalisé 2023 et 2024	2025	2026	2027
Tronçon Crots - Boscodon à Crots les Eaux douces	375 000 € HT soit 450 000 € TTC	7 322 € HT soit 8 786.40 € TTC	367 678 € HT soit 441 213.60 € TTC		
Tronçon Crots les Eaux douces - Savines le lac Chef-Lieu tranche 1	1 900 000 € HT soit 2 280 000 € TTC	- €	20 833 € HT soit 25 000 € TTC	900 000 € HT soit 1 080 000 € TTC	979 167 € HT soit 1 175 000 € TTC
Tronçon Charges sortie sud - Baie St Michel	1 990 000 € HT soit 2 388 000 € TTC	- €	66 667 € HT soit 80 000 € TTC	961 667 € HT soit 1 154 000 € TTC	961 667 € HT soit 1 154 000 € TTC
Tronçon Charges ouest (Montgardin) Charges sud	605 000 € HT soit 726 000 € TTC	- €	41 667 € HT soit 50 000 € TTC	281 667 € HT soit 338 000 € TTC	281 667 € HT soit 338 000 € TTC
Tronçon Charges - Charges Chanteloube	442 500 € HT soit 531 000 € TTC	- €	20 834 € HT soit 25 000 € TTC	210 833 € HT soit 253 000 € TTC	210 833 € HT soit 253 000 € TTC
Tronçon Embrun La Clapière - Baratier	230 833 € HT soit 277 000 € TTC	28 165.25 € HT soit 33 798.30 € TTC	202 668 € HT soit 243 201.70 € TTC		
TOTAL		5 543 333 € HT soit 6 652 000 € TTC			

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 34 voix « pour » et 1 « abstention »** :

- **D'ACTUALISER** l'autorisation de programme de 5 543 333 € HT soit 6 652 000 € TTC sur le programme de la mobilité douce comme indiqué ci-dessus.

- **D'APPROUVER** le report des crédits de paiement non consommés d'un exercice sur l'autre

- **DE VOTER** le montant des crédits de paiement pour les exercices 2025 et suivants tels que décrits ci-dessus.

- **DE CHARGER** Madame la Présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke that ends in a small hook.

Chantal EYMEOUD

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250401-202504075-DE